

## CONFLIT SOCIAL

Parker Hannifin  
va licencier  
59 salariés

L'entreprise américaine Parker Hannifin a annoncé hier le licenciement prévu de 59 des 107 salariés qu'elle emploie à Genève, selon un communiqué du syndicat Unia. Elle entend fermer son unité de production, dont les activités seront délocalisées. Les activités de l'unité de production de l'entreprise active dans la production de valves et d'électro-vannes seront délocalisées en Italie et en République tchèque.

L'unité de recherche et développement est maintenue à Genève, dans un autre site que celui occupé actuellement. L'entreprise américaine, qui a enregistré un bénéfice net en 2013 de près d'un milliard de dollars, n'était pas atteignable pour commenter cette annonce.

Ces licenciements sont la conséquence directe de la décision du groupe américain de supprimer 1500 emplois en Europe occidentale. Parker Hannifin a choisi de délocaliser la production vers des pays «à faibles coûts de production», notamment en Europe de l'Est.

La proposition de plan social soumise à la commission du personnel est jugée largement insuffisante, précise Unia. Le personnel demande à la direction de prolonger le délai de consultation au moins jusqu'à fin juin. ATS

La culture émergente bientôt  
sans le sou?

**BILAN** • Créée en 2009 à la suite de la fermeture d'Artamis, une fondation aide les associations culturelles à trouver des locaux, mais son fonds se retrouvera bientôt à sec.

## ERIC LECOULTRE

Dix-neuf projets artistiques soutenus, soit près de 3000 acteurs culturels, pour un public estimé à environ 600 000 personnes, selon l'Etat. La Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) semble, en plus de quatre ans d'existence, avoir prouvé son utilité. Hier, les autorités du canton, de la Ville et des communes ont présenté un bilan positif de l'action de cette institution. Toutefois, des interrogations demeurent quant à la pérennité du modèle.

La fondation trouve son origine en 2008, année de la fermeture du site Artamis, quelques mois après l'évacuation du squat Rhino. Face aux besoins liés au déménagement des associations, une collaboration entre les collectivités publiques et les acteurs du monde culturel est initiée, donnant naissance en 2009 à la FPLCE. Cette dernière bénéficie d'un fonds de 6 millions de francs fourni par la Fondation Hans Wilsdorf.

En quatre ans, deux tiers de cette somme vont être utilisés pour permettre aux artistes de trouver des lieux de création et de diffusion. Et la liste des projets s'est allongée avec le temps: Théâtre du Galpon, Théâtre Malandro, Usine Kugler, la Gravière, la

Barje, entre autres. La FPLCE participe aux frais de loyers ou aux différents travaux nécessaires à la réhabilitation de certains lieux. Parallèlement, la Ville et l'Etat mettent également la main à la poche, notamment en baissant ou en offrant les loyers de leurs locaux.

Le cas de l'association Picto est emblématique. Depuis 2008, cent-quatre artistes, dont la plupart œuvraient à l'Artamis, occupent un bâtiment de l'Etat à la rue Ernest-Pictet. Les loyers bas permettent aux peintres, sculpteurs ou photographes de travailler «sans être soumis au dictat de l'argent», apprécie Frédéric Choffat, cinéaste et membre de l'association.

Quel financement  
pour le futur?

Cependant, si le bilan est salué, les besoins sont encore nombreux, alors que le fonds de départ s'épuise. Dès lors, quelles sont les perspectives pour la fondation de laquelle dépendent maintenant de nombreux artistes? Et comment la rendre pérenne? En proie à des difficultés budgétaires, ni la Ville ni l'Etat ne semblent prêts à pallier l'absence de financements privés. «Il reste encore 2 millions», déclare Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève. «Nous

n'attendons pas d'être à sec pour réfléchir à de nouvelles solutions.»

Pour Harry Janka, membre de la Fédération des artistes de Kugler, la subvention pour le loyer de la Fonderie est très importante car elle permet à l'association d'inviter des artistes pour organiser des expositions. «Sinon, nous ne serions qu'un simple atelier.» Une autre solution comme le prêts des locaux par l'Etat est plus incertaine, selon lui, car tributaire des décisions politiques des autorités.

En attendant d'éventuels nouveaux financements privés de la fondation, les magistrats imaginent de nouvelles solutions. Antonio Hodger, conseiller d'Etat chargé de l'aménagement, du logement et de l'énergie, espère ainsi profiter du développement de nouveaux quartiers sur le canton durant les prochaines années pour trouver de nouveaux lieux. «Dans chaque nouveau projet de construction, nous devons veiller à ce qu'une place soit réservée par les promoteurs à la culture, à des prix abordables.» Un moyen, selon Sami Kanaan, de pouvoir également soulager les locaux en mains publics qui ne peuvent pas répondre à toute la demande, cette dernière ne provenant pas uniquement des milieux culturels. I



La FPLCE a participé à la modernisation du cinéma indépendant Cinélux en subventionnant l'installation d'un nouveau projecteur. JPDS

## PUBLICITÉ

## Lettre ouverte aux autorités fédérales suisses

La Suisse, pour ainsi dire seule parmi les pays industrialisés à économie de marché et à système politique pluraliste, n'offre aucune protection efficace aux représentants syndicaux victimes de licenciements anti-syndicaux. En novembre 2006 déjà, le Comité de la liberté syndicale, dans le cadre aujourd'hui irremplaçable de l'Organisation internationale du travail (OIT), priait le gouvernement suisse «de prendre des mesures pour prévoir le même type de protection pour les représentants syndicaux victimes de licenciements anti-syndicaux que pour ceux victimes de licenciements violant le principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes, y compris la possibilité de réintégration, eu égard aux principes fondamentaux mentionnés plus haut et conformément aux Conventions n° 87 et 98 ratifiées par la Suisse.»

L'Union syndicale suisse (USS) avait déposé en mai 2003 une plainte devant le Comité de la liberté syndicale. Elle a dû constater, en 2009, des nouveaux cas de licenciements anti-syndicaux, dont ont été victimes plusieurs représentants élus des travailleuses et des travailleurs.

A cela s'ajoute le fait que la jurisprudence plus récente du Tribunal fédéral suisse semble ne plus considérer comme abusif le licenciement d'un représentant élu des travailleurs, lorsqu'il est prononcé dans le cadre d'une restructuration économique.

Ainsi, la protection dérisoire offerte aux représentants syndicaux – qui ne peuvent pas bénéficier d'une réintégration, mais seulement d'une indemnité s'élevant au maximum à six mois de salaire, le plus souvent à trois mois de salaire environ – se trouve encore affaiblie.

A ce jour, la législation suisse n'a pas été modifiée.

Les soussigné(e)s demandent par conséquent aux autorités fédérales de mettre un terme à cette violation du droit international et d'offrir enfin aux représentants syndicaux une protection conforme aux Conventions 87 et 98 de l'OIT.

Il est rappelé que la Convention 98 de l'OIT fait partie des Principes et droits fondamentaux au travail qui comprennent, outre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La Suisse, si prompt à invoquer le droit international dans les litiges de nature commerciale ou fiscale, se doit particulièrement de le respecter lorsqu'il en va des droits et de la dignité de millions de salarié(e)s.

La liberté pour un(e) représentant(e) élu(e) des travailleurs d'exprimer son opinion sans crainte de perdre sa place de travail fait partie des libertés élémentaires.

## Premiers signataires

**Suisse**  
Peter BODENMANN, juriste  
Marina CAROBBIO, conseillère nationale  
Werner CAROBBIO, ancien conseiller national  
Nils de DARDEL, avocat, ancien conseiller national, ancien Constituant genevois  
Jo LANG, ancien conseiller national, vice-président des Verts suisses  
Romolo MOLO, avocat, dr. en droit  
Luc RECORDON, avocat, conseiller aux Etats  
Rainer WEIBEL, avocat

**Allemagne**  
Thomas BLANKE, Professeur émérite, Université d'Oldenbourg  
Wolfgang DAÜBLER, Professeur à l'Université de Brême  
Helmut BORN, président de conseil d'entreprise, Ver.di Düsseldorf  
Mustafa EFE, délégué au conseil d'entreprise de Daimler Berlin  
Jochen GESTER, Arbeitskreis Internationalismus IG-Metall-Berlin  
Hans KOEBRICH, Arbeitskreis Internationalismus IG-Metall-Berlin  
Ingo RADEMACHER, délégué à un conseil d'entreprise  
Nico ROTH, délégué à un conseil d'entreprise  
Ulf WITTKOWSKI, délégué à un conseil d'entreprise

**France**  
Pierre CONCIALDI, chercheur à l'IREC (Institut de Recherches Economiques et Sociales)  
Michel HUSSON, économiste à l'IREC  
Antoine LYON-CAEN, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, directeur de la Revue de droit du travail  
Antoine MATH, chercheur à l'IREC  
Jean-Marie PERNOT, politologue, IREC  
Udo REHFELDT, chercheur à l'IREC  
Cyril WOLMARK, Professeur de droit, Lyon

## JUSTICE

## Erwin Sperisen nie en bloc

Au deuxième jour de son procès devant le Tribunal criminel de Genève, Erwin Sperisen a donné hier l'image d'un ancien directeur général de la police nationale civile du Guatemala bien éloignée du chef tout-puissant. Le Suisso-Guatémaltèque de 43 ans, jugé pour dix assassinats, a tout fait, lors de son interrogatoire, pour minimiser son rôle à la tête de l'institution, qu'il a dirigée de juillet 2004 à mars 2007.

Selon Erwin Sperisen, l'intervention destinée à reprendre en 2006 le contrôle de la prison de Pavon, près de Guatemala City, qui s'était soldée par la mort violente de sept détenus, aurait parfaitement pu se dérouler sans lui. «Je n'avais aucun rôle spécifique et j'avais délégué la partie opérationnelle à un subordonné», a relevé l'accusé.

La présidente du Tribunal criminel, Isabelle Cuendet, a alors demandé au prévenu pourquoi, s'il n'était pas opérationnel ce jour-là, il était armé jusqu'aux dents et avait enfilé un gilet pare-balles. Pour Erwin Sperisen, il s'agissait essentiellement d'une opération de communication. Il fallait impressionner la galerie.

«Notre image est très importante au Guatemala, notamment dans le cadre de notre lutte contre les narcotrafiquants», a souligné l'accusé. «On voit mal [la cheffe de la police genevoise] M<sup>me</sup> Bonfanti aller à une opération vêtue de la sorte», a alors osé la présidente du tribunal, suscitant stupeur et moqueries du côté de la défense.

Outre l'opération de Pavon, au cours de laquelle sept déte-

nus dérangeants auraient été froidement abattus par un escadron de la police, Erwin Sperisen est également accusé d'avoir ordonné ou supervisé par téléphone l'exécution sommaire, en 2005, de trois fugitifs qui venaient d'être retrouvés par les forces de l'ordre.

Dans cette affaire, également, Erwin Sperisen a nié toute responsabilité. Il a affirmé avoir pris connaissance des circonstances de la mort de ces trois personnes en consultant le dossier à Genève. Erwin Sperisen a déclaré n'avoir pas été informé non plus d'une opération clandestine qui aurait consisté à exécuter, une fois repris, les prisonniers qui s'étaient échappés en 2005 du pénitencier «El Infiernito», et dont faisaient partie les trois fugitifs.

Ces réponses ont laissé perplexe la présidente du tribunal criminel. «Ou bien vous êtes une marionnette manipulée par les politiciens et vous ne savez rien et ne comprenez rien, ou bien vous donnez des ordres et vous savez ce qui se passe au sein de la police que vous dirigez», a-t-elle lancé au prévenu.

Erwin Sperisen s'est défendu en affirmant qu'il lui était impossible humainement d'être informé de tout ce qui se passait et de tout superviser. «Je vous rappelle qu'il y avait à l'époque entre 4000 et 5000 homicides par année au Guatemala, sans compter les accidents et les affaires liées au trafic de drogue», a-t-il noté.

Le procès se poursuit lundi, avec la suite de l'interrogatoire d'Erwin Sperisen sur l'opération menée à la prison de Pavon. ATS

## EN BREF

INITIATIVE CANTONALE  
CONTRE TISA

**GRAND CONSEIL** L'accord Tisa sur le commerce des services ne doit pas rester secret. C'est du moins ce que demande une résolution déposée en urgence par des députés genevois du Parti socialiste, des Verts, d'Ensemble à gauche et un UDC et qui a été renvoyée hier en commission de l'économie. Dans le détail, la résolution demande au Grand Conseil genevois de saisir les Chambres fédérales, par le biais d'une initiative cantonale, afin que le secret des négociations soit levé et que puissent y participer des représentants des cantons et des milieux économiques, politiques et syndicaux. Les signataires craignent un démantèlement des services publics en Suisse. Ils appellent donc la Confédération à quitter la table des négociations si tel devait être le cas et à soumettre au référendum facultatif tout accord signé dans ce cadre. CPR

## PUBLICITÉ

LUMIÈRES DE MIDI  
Quel sens à l'existence?

à l'église St-Germain  
Rue des Granges, Genève

Une personnalité nous livre  
librement ses réflexions

Mardi 20 mai. 12h30-13h  
**Anne-Marie  
von Arx-Vernon**

Directrice adj. Fondation Au Cœur des  
Grottes et Députée au Grand Conseil

Mardi 27 mai. 12h30-13h  
**Pierre Weiss**

Docteur en Sciences économiques  
et sociales et Député au Grand Conseil  
www.catholique-chretien.ch

## Pub!

Annonceurs, à cet emplacement  
votre publicité aurait été lue...  
**LE COURRIER - publicité**  
☎ 022/809 52 32  
pub@lecourrier.ch